

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1247

Artikel: Le pragmatisme et le prêt-à-porter idéologique
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025314>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

29 février 1996 – n° 1247
Hebdomadaire romand
Trente-troisième année

Le pragmatisme et le prêt-à-porter idéologique

«On ne joue pas avec la vie». Les partisans d'une ligne dure dans la lutte contre les toxicomanies – celles et ceux qui se rassemblent sous la bannière de l'initiative populaire «Pour une jeunesse sans drogue» – semblent avoir fait leur ce précepte moral de sens commun. Ils argumentent avec la force de conviction que procure une logique apparemment sans faille. Les drogues mettent en danger la vie des individus tout comme celle des collectivités; il faut donc mener une lutte impitoyable contre ce fléau, sans craindre d'imposer les contraintes qui conduiront sûrement au but, une société sans drogue. Leurs maîtres-mots: répression, sevrage, traitement. Toute autre approche leur paraît être une insupportable démission.

La plupart des praticiens et des spécialistes de terrain savent l'irréalisme d'une telle position. Les partisans de la manière forte se nourrissent d'une idéologie qui fonctionne comme des œillères, escamotant la part trop compliquée de la réalité. Fort heureusement, la Suisse n'a pas succombé à cette politique simpliste qui, partout où elle est appliquée, n'enregistre que des échecs, des coûts humains et financiers exorbitants: croissance de la criminalité, marginalisation des toxicomanes avec son cortège de misères morales et physiques.

Est-ce une longue habitude du pragmatisme et une méfiance innée à l'égard des théories, ou une structure fédérale qui laisse une large autonomie aux cantons et aux communes? Toujours est-il que sur tout le territoire se sont développées de multiples réponses, des stratégies diverses, parfois erronées comme la tolérance des scènes ouvertes, souvent corrigées, toujours modestes parce que ne prétendant pas épuiser le sujet.

L'action multiforme qu'exige le traitement d'un problème si complexe a trouvé sa traduction dans la politique du Conseil fédéral basée sur la prévention, la répression, la thérapie et l'aide à la survie. La Confédération elle-même n'a pas hésité à interpréter souplesment son droit pour permettre la distribution contrôlée de stupéfiants aux toxicomanes les plus dépendants.

Cette vaste expérimentation, ancrée dans la réalité concrète des personnes dépendantes, a permis de couper court à un débat idéologique sans issue. Un débat alimenté par des formations politiques intéressées d'abord à tirer un profit électoral des peurs de la population. Les votations populaires sur ce thème – à Zurich, Bâle, Zoug notamment – ont d'ailleurs clairement légitimé cette approche pragmatique. Et c'est dans cette même approche que s'inscrit le récent rapport à l'appui de la révision de la législation sur les stupéfiants préconisant entre autres la décriminalisation de la consommation de drogues.

On n'observe rien de tel sur le terrain du chômage et des moyens de le combattre. Le contraste est frappant. Là dominant encore les certitudes, quand bien même aucune d'entre elles n'a fait la preuve de son efficacité. Pour les uns, le salut réside dans les mécanismes du marché; seule une déréglementation accélérée et une baisse des salaires résoudront la crise de l'emploi. Pour les autres, au contraire, la relance salvatrice exige une intervention décidée de l'Etat. Pour d'autres encore, c'est la notion même de travail qui est en crise; inutile donc d'imaginer pouvoir augmenter significativement le volume de l'emploi: ce travail devenu rare, il s'agit de le partager et d'en redistribuer plus équitablement les fruits. Dans cette dernière perspective, la règle de trois devient règle d'or.

«On ne joue pas avec la dignité humaine». Si le travail contribue à l'intégration des individus dans une collectivité et à leur réalisation personnelle, alors le combat pour la dignité humaine doit se livrer sur tous les fronts de l'expérimentation, dans les entreprises comme dans les administrations, dans la formation de base comme dans la formation continue. Sur ce terrain potentiellement bien plus explosif que celui de la drogue, il est temps d'abandonner le prêt-à-porter idéologique au profit de réponses plus modestes et concrètes. Il est temps de créer les conditions légales, financières et contractuelles de cette expérimentation. JD